

TROILUS LANCE UN NOUVEAU PROGRAMME DE FORAGE DE 20 000 MÈTRES SUITE À LA PUBLICATION DES RÉSULTATS POSITIFS DE L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE PRÉLIMINAIRE

Le 23 septembre 2020, Toronto (Ontario) – Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQB : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») a amorcé un nouveau programme de forage de 20 000 mètres de la mine détenue en propriété exclusive de Troilus (le « Projet Troilus ») située près de Chibougamau, dans la ceinture de roches vertes Frotêt-Evans au Québec, au Canada. Le programme sera mené à bien jusqu'à la fin de 2020, l'objectif étant de reclasser les estimations actuelles de ressources minérales et de poursuivre les activités d'exploration et d'agrandissement des limites des minéralisations à travers le terrain minier de Troilus, à la suite de la découverte de la zone sud-ouest (« ZSO ») plus tôt cette année (voir la figure 1).

Un forage d'une quantité totale de 80 500 mètres depuis 2018 (voir figure 2) a produit une ressource minérale totale indiquée estimée de 4,96 Moz éq.-or (177 Mt à une teneur moyenne de 0,87 g/t éq.-or) et une ressource minérale totale présumée estimée de 3,15 Moz éq.-or (116,7 Mt à une teneur moyenne de 0,84 g/t éq.-or) (voir le communiqué de presse du 28 juillet 2020), la majorité de laquelle provenant de 72 000 mètres de forage proximal aux zones Z87/Z87 sud et à la zone J. Les forages dans ces zones visent à reclasser des ressources minérales présumées dans les tracés de fosses en surface actuels pour étayer l'étude de préfaisabilité planifiée. Ils serviront également à agrandir et à étendre les limites de minéralisation près de la surface pour étayer un scénario de mise en valeur d'une mine à ciel ouvert.

La zone sud-ouest est située à 3,5 kilomètres au sud-ouest de la zone Z87, en parallèle et directement adjacente à la route d'accès au site minier de Troilus. La zone sud-ouest est caractérisée par la même roche encaissante de composition dioritique que la zone Z87, mais comporte un niveau plus intense d'altération et de minéralisation. Un programme de forage de 8 500 mètres entrepris à la fin de 2019 et au début de 2020 a produit certains des meilleurs résultats de forage jamais obtenus sur le terrain minier de Troilus, notamment une teneur de 1,56 g/t éq.-or sur 73 mètres dans le puits de forage TLG-ZSW20-189 (voir le communiqué de presse du 21 avril 2020) et un corridor de minerai de 500 mètres mis à jour latéralement. La ZSO a contribué 583 000 onces éq.-or présumées de surface (22,6 Mt à teneur moyenne de 0,80 g/t éq.-or) à l'estimation totale des ressources minérales (voir communiqué de presse du 28 juillet 2020). La direction estime que des forages fructueux de la ZSO ont le potentiel de mettre à jour davantage de minerai de teneur supérieure près de la surface qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les futures études de génie minier et les scénarios de production.

Justin Reid, directeur général de Troilus Gold Corp., a commenté à ce sujet, « Les foreuses sont actuellement en activité. Nous prévoyons que notre équipe sera en mesure de forer un minimum de 20 000 mètres avant la fin de l'année. Nous nous attendons à ce que les forages se poursuivent à plein régime pour 2021 également. Ces trois dernières années, notre équipe technique a toujours produit des résultats positifs en affinant le modèle structurel et les connaissances et contrôles de l'emplacement du gisement aurifère de Troilus. Il en résulte une augmentation de 142 % des estimations des ressources minérales indiquées et une hausse de 350 % des estimations des ressources présumées depuis notre acquisition de Troilus en 2017, raffermissant ainsi la conviction de la direction que ce projet a le potentiel

de devenir un producteur aurifère majeur de longue durée situé dans l'un des territoires les plus favorables à l'exploitation minière au monde. »

« Les résultats de la récente évaluation économique préliminaire (“EEP”)* confirment que, sur la base des estimations actuelles des ressources minérales, le projet Troilus pourrait générer un taux de rendement interne (TRI) après impôt de 22,9 % et une valeur actualisée nette (VAN_{5%}) de 576 millions \$ à un cours de l'or de 1 475 \$/oz. Le TRI augmenterait à 32,2 % et la valeur actualisée nette à 915 millions \$ à un cours de l'or de 1 750 \$/oz. Le TRI monterait à 38,3 % et la VAN à 1 156 millions \$ à un cours de l'or au comptant de 1 950 \$/oz. Ces scénarios prennent pour hypothèse une durée d'exploitation minière de 22 ans et une production moyenne de 35 000 tonnes par jour (voir communiqué de presse du 31 août 2020). Nous escomptons que ce programme d'accroissement des forages permettra de dégager des ressources additionnelles qui pourraient bonifier les prévisions économiques du projet minier sur le plan de la durée d'exploitation ou de la capacité quotidienne de production. »

*En supposant un taux de change de \$CA/\$US de 0,74 \$. *Tous les chiffres sont en dollars américains, sauf indication contraire.*

Le site minier de Troilus demeure sous-exploré et présente un fort potentiel. Les résultats de travaux intensifs d'exploration entrepris cet été sur plus de 107 000 hectares du terrain minier de Troilus sont en train d'être compilés pour répertorier de nouvelles cibles prometteuses. Les analyses des carottes de forage prélevées sur le terrain minier sont en cours et seront communiquées en temps et lieu.

La Société a retenu les services de Forages Chibougamau ltée, une entreprise spécialisée dans les forages miniers qui a été mandatée pour trois forages sur le site.

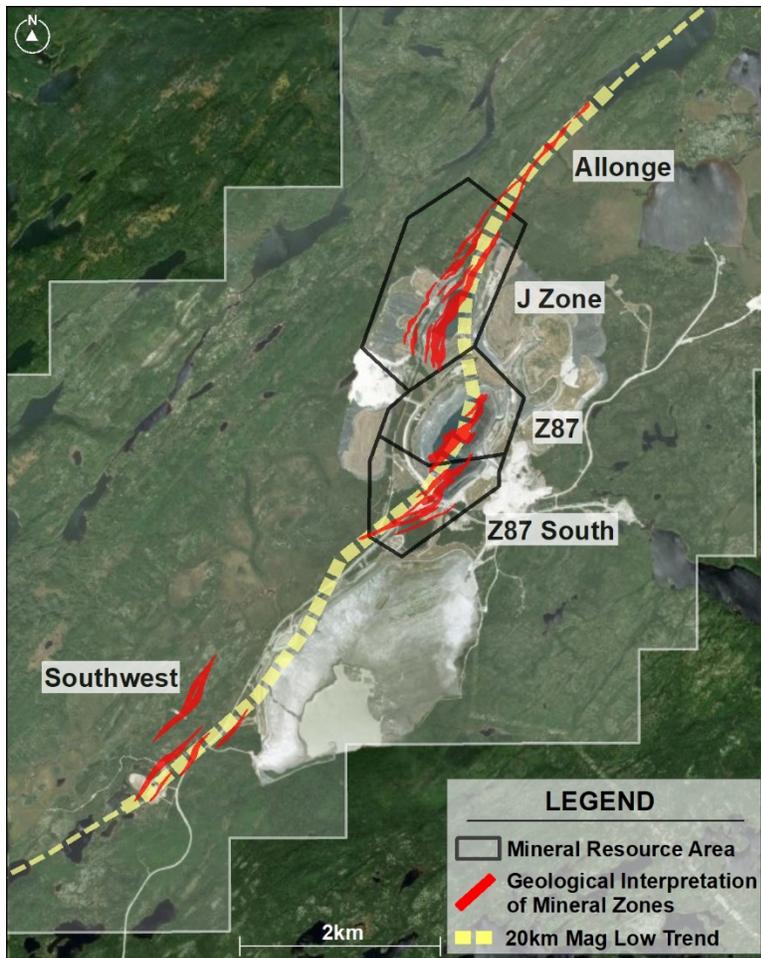


Figure 1 : Vue en plan du terrain minier de Troilus montrant la zone de ressource minérale et l'interprétation géologique des zones de minerai. De nouveaux forages se dérouleront dans toutes les zones de minerai.

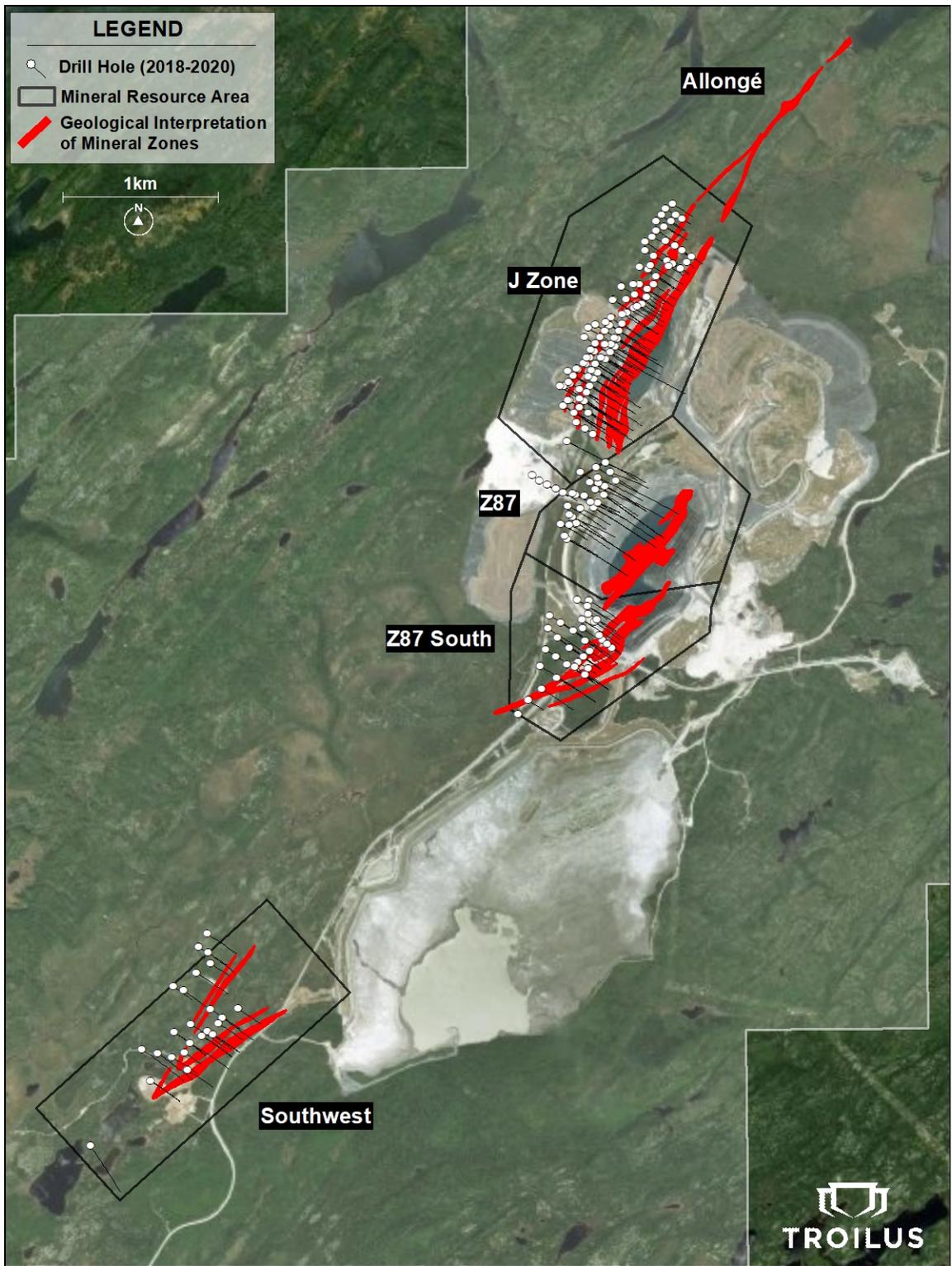


Figure 2 : Emplacements des puits de forage du terrain minier de Troilus de 2018 à 2020

Expertise d'une personne qualifiée

Les renseignements techniques et scientifiques contenus dans cette présentation ont été examinés et approuvés par Bertrand Brassard, titulaire d'une maîtrise ès sciences, Chef géologue et qui est une personne qualifiée selon le Règlement 43-101. M. Brassard est un salarié de Troilus et n'est pas considéré comme indépendant de la Société selon le Règlement 43-101.

À propos de la Société Troilus Gold

Troilus Gold est une société d'exploration minière établie à Toronto qui se consacre à des projets d'exploration au stade avancé et au début de la phase de mise en valeur, ainsi que sur l'expansion éventuelle des ressources minérales et la réouverture de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus. Le terrain minier de Troilus, d'une superficie de 107 326 ha, se trouve dans la ceinture de roches vertes Frotêt-Evans, au Québec (Canada). Entre 1996 et 2010, Inmet Mining Corporation a exploité la mine Troilus en tant que mine à ciel ouvert. Cette dernière a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre.

Pour de plus amples renseignements :

Justin Reid
Directeur général
+1 (647) 276-0050, poste 1305
justin.reid@troilusgold.com

Paul Pint
Président
+1 (416) 602-1050
paul.pint@troilusgold.com

Mise en garde concernant les déclarations et informations prospectives

Cette EEP est de nature préliminaire, elle comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour qu'on leur impute des considérations économiques qui permettraient de les classer dans la catégorie des réserves minérales et il n'y a aucune certitude que les résultats de l'EEP se concrétiseront. La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie. L'EEP peut faire l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes. Consultez l'information qui suit ainsi que le rapport technique qui sera publié afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les principales hypothèses, les paramètres, les méthodes et les risques liés à la détermination de l'information qui précède.

Les ressources minérales qui ne constituent pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée; des facteurs liés à l'environnement, aux autorisations, aux lois, aux titres de propriété, à la fiscalité, au cadre sociopolitique, à la commercialisation ou à d'autres questions pertinentes pourraient avoir des répercussions notables sur l'estimation des ressources minérales révisée. Il n'existe aucune certitude que les ressources minérales indiquées pourront être converties en réserves minérales présumées. Il n'existe aucune certitude que l'estimation révisée des ressources minérales déclarées se concrétisera.

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives comprennent les déclarations concernant les retombées et les répercussions du programme et des résultats des forages sur la Société, les résultats de l'évaluation économique préliminaire (EEP), les déclarations concernant les retombées et les conséquences des déclarations économiques liées à l'EEP, telles que les projections de la production et des coûts, y compris les coûts de maintien globaux (CMG), les coûts déboursés totaux, les coûts déboursés totaux par once, les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation, le potentiel de prolongation de la durée d'exploitation minière au-delà de la période envisagée dans l'EEP, la possibilité d'élargir l'envergure du projet, les connaissances de la Société concernant le projet; le potentiel de mise en valeur et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales; la réalisation d'estimations des ressources minérales; l'échéancier de l'exploration future prévue et son ampleur; les résultats attendus du programme de forage prévu de la Société pour 2020 et leurs répercussions éventuelles sur le volume potentiel estimé des ressources minérales; les coûts des activités futures; les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation; les résultats des activités d'exploration; la capacité prévue des investisseurs de continuer à tirer profit des faibles coûts de découverte et de l'expertise technique de la Société ainsi que de l'aval des collectivités locales; et la date prévue du dépôt du rapport technique. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifie », « prévoit », « s'attend à », « budgétiser », « planifié », « estimations », « envisage », « vise », « poursuit », « anticipe », « estime que » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, actions ou résultats « pourraient » ou « pourront », « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces déclarations. Ces énoncés et renseignements se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité et le rendement obtenus ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris : les répercussions potentielles de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le ou les programmes de la Société entraîneront un accroissement des ressources minérales; les risques et aléas inhérents aux estimations des ressources minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux évaluations économiques préliminaires et aux autres études relatives à l'exploitation minière et à l'économie, lesquelles reposent dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux précieux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts de fournitures et de main-d'œuvre; l'obtention des autorisations exigées; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris les risques et incertitudes énoncés dans la dernière notice annuelle de la Société, dans le rapport des ressources (et dans le rapport technique à déposer) et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site www.sedar.com. Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats obtenus soient très

différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne soient pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avèreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.

Mise en garde adressée aux investisseurs aux États-Unis concernant les ressources minérales estimées :

Les estimations des ressources minérales ont été préparées conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières qui diffèrent des exigences des lois américaines sur les valeurs mobilières. Les termes « ressource minérale », « ressource minérale mesurée », « ressource minérale indiquée » et « ressource minérale présumée » sont définis dans la Norme canadienne 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et sont reconnus par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, mais ne sont pas des termes définis ou reconnus par les lois américaines sur les valeurs mobilières. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux dans ces catégories seront un jour reclassés en tant que réserves minérales. Les « ressources minérales présumées » sont assorties d'une très grande incertitude quant à leur existence, et d'une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut présumer qu'une partie ou la totalité d'une « ressource minérale présumée » sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Dans le cadre des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les estimations de « ressources minérales présumées » ne peuvent pas servir de fondement à une étude de faisabilité ou de préfaisabilité. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas présumer qu'une partie ou la totalité d'une ressource minérale présumée existe ou est exploitable d'un point de vue économique ou juridique. Ainsi, ces estimations de ressources minérales et les informations connexes peuvent ne pas être comparables à des informations semblables rendues publiques par des entreprises américaines qui sont assujetties aux exigences de rapport et de divulgation selon les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et réglementations qui en découlent.